ATTENTAT DU MUSÉE DU BARDO : UN DÉLIBÉRÉ A L'IMAGE DU PROCES, INSATISFAISANT

vendredi 8 février 2019, par Thémis

Vendredi 8 février 2019 s'est déroulée la quatrième et dernière journée d'audience du procès de l'attentat du Musée du Bardo survenu le 18 mars 2015 qui avait fait 22 morts dont 4 français et de nombreux blessés.

Si l'image des accusés était fixe et de dos, les victimes françaises ont tout de même pu entendre les débats traduits. Excepté quelques couacs techniques, la qualité de ce dispositif innovant est à souligner.

À la différence de l'audience du 6 novembre dernier où un avocat tunisien s'était montré virulent à l'égard des français, cette fois ci, les échanges se sont déroulés dans le calme. Malheureusement, ce climat apaisé n'a rien enlevé au caractère expéditif de ce procès censé juger 25 prévenus ; laissant ainsi d'innombrables questions sans réponse pour les parties civiles.

Au terme de ce dernier jour de procès les accusés ont pu s'exprimer une dernière fois, la plupart demandant un acquittement total.

Le délibéré tant attendu a été rendu dans la nuit de vendredi à samedi et a abouti, à la surprise générale à dix acquittements, trois condamnations à vie et douze condamnations allant de 6 mois à 16 ans de prison. Ici encore c'est un sentiment de frustration qui domine, car cette décision à laquelle les victimes n'ont toujours pas accès, ne permet pas de déterminer les rôles joués par chacun des prévenus dans la préparation de cette attaque ou ses circonstances.

Le parquet de TUNIS a d'ores et déjà annoncé vouloir faire appel de cette décision.
Déjà fragilisées par la longueur de cette procédure, les victimes et les familles de victimes doivent une énième fois se préparer à une attente considérable avant de pouvoir se satisfaire d'une décision définitive.